

SANS-PAPIERS

Suspect n°1, forcément coupable...

*Collectif de soutien aux personnes sans-papiers
Réunion ouverte chaque mardi à 18h30 à la M.I.R, 7 quai Chateaubriand.*

1) Quand t'es sans-papiers et que tu te maries avec une personne française :

Avant-hier (années 1980) : t'obtenais automatiquement une carte de séjour et tu étais inexpulsable.

Hier (loi Sarkozy sur l'immigration de 2003 en vigueur) : tu obtiens une carte de séjour d'un an si tu prouves que tu es entré-e régulièrement en France (avec un visa quel qu'il soit). Tu es inexpulsable au bout de 2 ans de mariage.

Aujourd'hui (loi Sarkozy 2006) : tu obtiens une carte de séjour d'un an si tu prouves que tu es entré-e régulièrement en France (avec un visa de plus de 3 mois). Tu seras inexpulsable au bout de 3 ans de mariage. Depuis 2005, dans le cadre de la circulaire relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés, un entretien préalable au mariage devient obligatoire pour les personnes étrangères afin de vérifier l'intention matrimoniale.

Demain, si Sarkozy est élu président de la république, ce sera pire encore...

Parce que le mariage est un droit constitutionnel et qu'on doit pouvoir aimer qui on veut et vivre

avec qui on veut...

le 22 avril sortons le !

2) Quand t'es sans-papiers et que tu as, avec un-e étranger-e, un-e enfant né-e en France :

Avant hier (années 1980) : ton enfant était français-e car né-e en France (droit du sol) donc t'obtenais une carte de séjour en tant que parent d'enfant français-e.

Hier (loi Sarkozy sur l'immigration de 2003 en vigueur) : ton enfant est étranger-e car né-e de parents étrangers (droit du sang) et tu n'as pas droit à une carte de séjour en tant que parent d'enfant né-e en France.

Aujourd'hui (loi Sarkozy sur l'immigration de 2006) : c'est pareil mais, en plus, on peut saisir le procureur de la République lorsque l'on présume que ta reconnaissance de l'enfant est frauduleuse.

Demain, si Sarkozy est élu président de la république, ce sera pire encore...

**Parce que la protection des enfants est essentielle, la scolarisation une nécessité, et que les enfants ne peuvent être déceimment séparés de leurs parents :
Régularisation de toutes les personnes sans-papiers, alors...
SARKO, dégage !**

3) Quand t'es sans-papiers et que tu as un-e enfant avec une personne française :

Avant-hier (années 1980) : t'obtenais automatiquement une carte de séjour en tant que parent d'enfant français.

Hier (loi Sarkozy sur l'immigration de 2003) : tu devais prouver que tu contribuais effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant pour obtenir une carte de séjour d'un an.

Aujourd'hui (loi Sarkozy sur l'immigration de 2006 en vigueur) : c'est pareil mais, en plus, on peut saisir le procureur lorsque l'on présume que ta reconnaissance de l'enfant est frauduleuse.

Demain si Sarkozy est élu président de la république ce sera pire encore...

Pour la régularisation de toutes les personnes sans-papiers...

le 22 avril débarquons le !

4) Quand t'es sans-papiers et que tu établis être en France depuis 10 ans :

Avant hier : t'obtenais automatiquement une carte de séjour d'un an.

Hier (loi Sarkozy sur l'immigration de 2003) : t'obtiens automatiquement une carte de séjour d'un an si tu prouves tes 10 ans de présence avec des documents d'identité non falsifiés et n'utilisant pas une identité usurpée.

Aujourd'hui (loi Sarkozy sur l'immigration de 2006 en vigueur) : tu n'obtiens plus automatiquement de carte de séjour d'un an qui est délivrée à titre (vraiment) exceptionnel.

Demain, si Sarkozy est élu président de la république ce sera pire encore...

Parce que la clandestinité est invivable et inhumaine et que la régularisation de toutes les personnes sans-papiers c'est possible...

SARKO, dégage !

5) Quand t'es sans-papiers et que tu établis avoir des liens personnels et familiaux en France tels que le refus d'une carte de séjour porterait atteinte à ta vie privée et familiale :

Avant hier : tu pouvais obtenir une carte de séjour d'un an si tu pouvais prouver ces liens personnels et familiaux (résidence de 5 ans en France, PACS, etc.).

Hier (loi Sarkozy sur l'immigration de 2003) : c'est pareil.

Aujourd'hui (loi Sarkozy sur l'immigration de 2006, en vigueur) : c'est pareil mais, en plus, tu dois justifier de ressources stables et suffisantes, d'un logement considéré comme normal, de ton intégration républicaine appréciée au regard de ton adhésion personnelle aux principes de la République ainsi que de ta connaissance suffisante de la langue française.

Demain si Sarkozy est élu président de la république ce sera pire encore...

De toutes façons, sans-papiers, tu dois faire plus que les avec-papiers pour ne même pas obtenir les mêmes droits...

Pour un accès aux mêmes droits pour tou-te-s...

Le 27 avril 2007 ...SARKO casse-toi et ne reviens jamais !

6) Quand t'es résident-e en France et que tu veux faire venir ta famille :

Avant hier : cette venue était relativement facilitée.

Hier (loi Sarkozy sur l'immigration de 2003) : tu devais attendre 1 an pour demander le regroupement familial et tu devais justifier de ressources stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de ta famille ainsi que d'un logement considéré comme normal. Le maire vérifiait les conditions de logement et de ressources.

Aujourd'hui (la loi Sarkozy sur l'immigration de 2006, en vigueur) : tu dois justifier de ressources nécessaires hors aide sociale, tu dois justifier de te conformer aux conditions de l'intégration républicaine, appréciée au regard de ton adhésion personnelle aux principes de la République française, de leur respect et de ta connaissance suffisante de la langue française. Et le maire émet un avis pour l'appréciation de ton intégration (janvier 2007).

Demain, si Sarkozy est élu président de la république, c'est la première mesure qu'il renforcera et le niveau de connaissance de la langue française sera sanctionné par un examen dont l'échec pourra entraîner un non renouvellement de la carte de séjour. Tant pis pour les illettré-e-s et les analphabètes...

Parce que chacun-e a le droit de vivre où il-elle veut, avec qui il-elle veut sans pour autant rompre avec ses racines...

Le 22 avril dégageons SARKOZY !

7) Quand t'es sans-papiers et que tu veux travailler en France :

Avant hier : on allait jusqu'à te faire venir parce qu'on disait que notre économie avait besoin de toi.

Hier (loi Sarkozy sur l'immigration de 2003) : on ne te faisait plus venir et on pouvait t'opposer le niveau du chômage en France pour te refuser le droit au travail et au séjour. Cela ressemble à de la préférence nationale !

Aujourd'hui (loi Sarkozy sur l'immigration de 2006, en vigueur) : on ne te fait plus venir mais on peut te délivrer une carte de séjour de 3 ans si tu as des « *capacité* » et des « *talent* » pouvant contribuer au développement de l'économie française (immigration choisie). Si tu n'as pas de capacités et de talents, on peut t'opposer le niveau du chômage en France pour te refuser le droit au travail et au séjour. Et si on t'accepte dans le cadre de quotas, on t'expulsera du pays dès que tu seras licencié-e. Cela ressemble à de la préférence nationale et à de la préférence bourgeoise ! Le droit de travailler est de moins en moins donné sur des titres de séjour de courte durée (trois mois et moins). Comment tu vis et comment tu fais vivre tes enfants quand t'as pas de boulot ?

Demain, si Sarkozy est élu président de la république, ça sera pire encore...

**Parce que, même sans capacité ni talent, chacun-e a le droit de vivre décemment
dans le pays où il-elle choisit de vivre...**

SARKOZY, dégage !

**REGULARISATION
DE TOUTES
LES PERSONNES
SANS-PAPIERS**